



comité cantonal ape-Vaud  
avenue de Rumine 2  
1005 Lausanne  
tél 021 341 90 77  
fax 021 341 90 79  
info@ape-vaud.ch  
www.ape-vaud.ch

# bulletin.

association vaudoise des parents d'élèves  
no 141 • avril 2007

## Quels soutiens pour les élèves en difficulté ?

<b>Edito</b>	<b>1</b>
<b>Dossier</b>	<b>2-5</b>
<b>Revue de presse</b>	<b>6</b>
<b>Les groupes</b>	<b>7</b>
<b>Santé</b>	<b>8-9</b>
<b>Actualités du comité cantonal</b>	<b>10-11</b>
<b>Agenda</b>	<b>12</b>

## édito

### Pari sur l'éducabilité :

Une récente étude intercantonale montre que Vaud est le canton qui sépare le plus ses élèves en difficulté et malgré cela, cette même étude nous apprend que nous avons également le plus haut pourcentage d'enseignants qui pensent qu'ils ont encore trop d'élèves en difficulté dans leur classe... Bizarre plus qu'étrange !

La vision d'un enseignant vaudois serait-elle différente de celle de ses collègues romands ? Qu'est-ce qu'un élève en difficulté ? Où placer le curseur ? Est-ce un autre « dommage collatéral » de notre école qui sélectionne trop tôt ou une dichotomie avérée entre EVM qui prône un enseignement permettant à l'enfant d'apprendre à son rythme, et le discours d'enseignants stressés d'arriver au bout de leur programme ?

J'aimerais bien me rassurer et penser que ce regard permet de mettre en place de la pédagogie différenciée, mais cela n'est malheureusement pas encore une généralité puisque le taux de redoublement augmente alors que l'enveloppe budgétaire délivrée par la DGEO à des « coups de pouce » est sous utilisée.

Comment, dans ces conditions, réaliser le challenge de l'intégration ?

J'encourage tous les acteurs de l'école, y compris les parents, à faire le pari de l'éducabilité. Ne laissons pas nos enfants s'installer dans la fatalité ou le découragement démotivant et stressant. Donnons-leur le goût et l'envie d'apprendre, construisons une école où le regard sur la difficulté est celui de la construction du possible.

Partageons la « Positive Attitude » !

*Sylvie Pittet Blanchette*



**Difficultés scolaires, échec, orientation, appuis, classes spéciales, enfants HP (haut potentiel), dyslexie et bien d'autres, sont des termes courants dans le langage des parents d'élèves.**

Mais ces termes ont-ils la même résonance pour tous les parents ou les personnes qui gravitent autour de cette problématique?

Il apparaît vite qu'elle dépasse le cadre de nos enfants pour devenir un sujet d'étude sociologique où l'idéologie et la politique se mêlent à la pédagogie. Dans l'opinion publique, les difficultés scolaires sont souvent associées à l'échec scolaire, mais il est très difficile de définir ce qu'est vraiment l'échec scolaire. Cette notion est aussi subjective pour les parents que pour les chercheurs qui peinent à déterminer les critères confirmant l'échec. L'orientation à la fin du CYT montre combien le concept de l'échec est relatif puisque le passage en VSG ou VSO peut être considéré comme un échec pour certains parents et une promotion pour d'autres. Il faut également souligner que l'échec ne peut exister que par opposition à la notion de succès.

Les difficultés d'apprentissage ne signifient donc pas forcément un échec, elles peuvent même parfois s'avérer des facteurs de réussite pour des enfants opiniâtres qui « crochent » et prennent ainsi des habitudes de travail, souvent nécessaires dans le parcours scolaire.

Certaines difficultés d'apprentissage ont des causes évidentes comme celles qui sont rencontrées par les élèves allophones (de langue maternelle étrangère), d'autres sont plus discrètes comme la dyslexie par exemple. Certaines apparaissent dans un environnement donné et peuvent disparaître lorsqu'un changement survient. Théoriquement, pour chaque type de difficulté, une aide devrait pouvoir être apportée à l'élève. Dans la pratique et malgré une volonté affichée d'égalité des chances, les enfants ne bénéficient pas tous des mêmes prestations. Le DFJ reconnaît d'ailleurs que les directeurs d'établissement ne sollicitent pas toujours toutes les ressources supplémentaires que le Département leur met à disposition. Cependant, plusieurs études montrent clairement que ce n'est pas le seul problème. L'environnement social dans lequel l'élève évolue influence encore trop fréquemment la prise en charge

des difficultés quelles qu'elles soient ! Certains parents, pour toutes sortes de raisons, ne savent pas ou ne peuvent pas gérer cette situation. Ils se retrouvent face à un système qu'ils ont de la peine à maîtriser et trouvent difficilement les « ficelles » qui permettraient à leur fille/fils de bénéficier des prestations mises en place par le Département. Il n'est pas toujours facile pour un parent d'insister auprès d'un enseignant, pire un directeur pour que l'établissement fasse recours aux prestations complémentaires ou d'exiger des périodes de regroupements d'enfants HP par exemple, quand la direction nie ce besoin alors que des groupes existent ailleurs dans le Canton.

Les difficultés d'apprentissage ne sont pas une fatalité.



Parallèlement aux sociologues qui étudient comment combler le fossé et permettre à tous les enfants d'accéder à une égalité de traitement et à une intégration réussie dans cet espace de formation et de vie qu'est l'école, les parents, partenaires incontournables du projet de formation doivent réellement avoir leur place. Cette stratégie s'accompagne d'une information transparente qui s'avère généralement déficiente. « Enveloppe pédagogique », « pédagogie compensatoire », « appuis institutionnels » ... jargon professionnel à utiliser et à maîtriser par tous !

Voici quelques « ficelles » pour y parvenir !

MKL

## A notre demande, le DFJ expose la problématique des enfants en difficulté dans le système scolaire vaudois.

### L'aide aux élèves en difficulté dans l'école vaudoise

Tous les élèves n'apprennent pas au même rythme, ni de la même manière. De plus, certains d'entre eux rencontrent de sérieuses difficultés dans leurs apprentissages ou dans leurs relations avec leur entourage. Les enseignants, les directions d'établissement et la Direction pédagogique de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) collaborent au choix et à la mise en place de mesures qui visent à aider au mieux ces élèves. Le défi de l'école est d'apporter des réponses adéquates aux besoins de tous les élèves qu'elle accueille, quelles que soient les difficultés (ou même parfois les facilités) rencontrées.

La première mesure prévue par la loi scolaire est celle apportée par l'enseignant au sein de la classe régulière, soit par l'ajustement de ses pratiques professionnelles, soit par la différenciation de ses interventions pour mieux tenir compte de la diversité des élèves. L'enseignant régulier est également en charge d'appuis « institutionnels »\* prévus à la grille horaire.

Certains élèves requièrent toutefois une prise en charge particulière : les élèves allophones, les élèves rencontrant des difficultés scolaires ou relationnelles importantes, les élèves qui souffrent d'un trouble (comportemental ou scolaire)\*\*, ainsi que les élèves qui manifestent des talents particuliers (sportifs d'élite, musiciens, etc.). Dans ces cas, la collaboration entre enseignants réguliers et enseignants spécialisés, voire spécialistes, est essentielle. La DGEO encourage également les enseignants à faire appel, chaque fois que cela est nécessaire, aux différents professionnels dans le domaine de la santé (médecin scolaire, infirmier-ère scolaire) ou plus spécifiquement aux PPLS (psychologues – psychomotriciens et logopédistes scolaires).

En plus de cet important travail de partenariat, des mesures adaptées peuvent être mises en place au sein de l'école obligatoire :

- les classes d'accueil ou groupes d'accueil pour les élèves allophones ;
- les cours de français intensifs pour élèves allophones ou parlant peu le français ;
- des appuis individualisés ou collectifs adaptés aux difficultés scolaires de l'enfant : cours de mise à niveau pour élèves devant rattraper le programme vaudois (par exemple pour des élèves venant de l'étranger et n'ayant jamais fait d'allemand), appuis pour élèves hospitalisés, appuis pour élèves à haut potentiel en difficulté, appuis scolaires pour élèves rencontrant des difficultés importantes (d'apprentissage et/ou sociales) ;

- un allègement de la grille horaire et, le cas échéant, des appuis spécifiques pour sportifs d'élite ou élèves manifestant des talents particuliers dans un domaine artistique.

Ces diverses mesures sont prises en charge par la DGEO.

La direction pédagogique de la DGEO soutient également financièrement des projets de pédagogie compensatoire intégrative\*\*\*, élaborés par les établissements scolaires. Ces projets visent au maintien des élèves dans l'école régulière et sont de natures diverses : soutien en lecture, action socio-éducative ou regroupement ponctuel d'élèves à haut potentiel, par exemple.

Lorsque toutes ces mesures se révèlent insuffisantes, l'intervention d'autres partenaires de l'école est requise : SPJ (Service de protection de la jeunesse) ou Service de l'Enseignement spécialisé (le SESAF).

Alexandra Papastéphanou Dafflon,  
Collaboratrice pédagogique – DGEO  
Tél. 021- 316 32 72  
alexandra.papastephanou@vd.ch

\* Les appuis institutionnels sont les appuis mis en place par les directrices et directeurs d'établissement (selon grilles horaires décrites dans le PEV (Plan d'Etude Vaudois) et l'article 157 du Règlement d'application de la Loi scolaire).

Ces appuis concernent tous les enfants et visent le rattrapage scolaire (conformément aux objectifs du PEV).

Les appuis institutionnels figurent dans l'horaire et sont compris dans le budget de l'établissement, alors que les aides de pédagogie compensatoire font l'objet d'une demande adressée par la direction de l'établissement à la DGEO ou alors concernent les structures du SESAF (Service d'Enseignement Spécialisé et d'Aide à la Formation).

\*\* Comme l'hyperactivité, la dyslexie, etc.

\*\*\* La pédagogie compensatoire concerne l'aide apportée en plus du cadre de la classe (chapitre 3 de la Loi scolaire et de son Règlement d'application). Sont donc comprises dans la pédagogie compensatoire, toutes les mesures pour les élèves en difficulté, l'intervention des PPLS, ainsi que des projets d'établissement visant à résoudre un problème spécifique. La pédagogie compensatoire intégrative signifie que cette pédagogie « adaptée » doit trouver sa place au sein de la classe, dans la pratique régulière de l'enseignant. Ce qui la différencie de l'aide spécialisée.

### L'enveloppe pédagogique

Établie sur une base légale (Loi scolaire), l'enveloppe pédagogique correspond au total des périodes hebdomadaires dont dispose le Conseil de direction de l'établissement et qu'il attribue aux enseignants pour la durée de l'année scolaire. Cette enveloppe contient donc les périodes d'enseignement de toutes les classes, y compris les classes à effectifs réduits, l'assistantat et l'appui institutionnel (appui figurant à la grille horaire), les cours facultatifs, les remplacements de périodes occasionnelles et toutes les rétributions pour tâches particulières (RTP) y compris les animateurs de formation en établissements (AFE). Elle ne contient pas les ressources spéciales mises à disposition par la direction pédagogique de la DGEO et par le Service de l'enseignement spécialisé et d'aide à la formation (SESAF).

L'enveloppe est calculée en multipliant le nombre d'élèves de chaque cycle ou voie de l'établissement (CIN, CYP, CYT, VSO, VSG, VSB) par leur taux d'encadrement respectif. De plus, un taux d'encadrement additionnel est calculé pour les élèves du primaire et un autre pour les élèves du secondaire. En donnant à l'établissement plus d'autonomie et plus de souplesse dans l'emploi des périodes disponibles, l'enveloppe facilite la négociation de projets pédagogiques au niveau local (par exemple : regroupement ou dédoublement de classes pour certains enseignements, décloisonnement, organisation en groupes d'élèves pour des activités déterminées, etc).

Les établissements qui ne parviennent pas à remplir leur mission avec les ressources allouées par le biais de l'enveloppe présentent leur situation à la conférence régionale. Si les établissements de la région concernée disposent de ressources en suffisance, elle prend en charge cette dotation de périodes supplémentaires. Dans le cas contraire, la conférence régionale adresse une demande motivée à la DGEO de Périodes d'Allocation de Ressources Complémentaires (PARC).

Si l'enveloppe pédagogique permet une meilleure gestion de l'autonomie des établissements, elle ne répond pas exactement aux disparités socioéconomiques existantes dans le Canton. (Voir reflets de la rencontre avec Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJ, p. 10)

### Le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation)

Ce service contrôle, entre autres, l'Office de l'enseignement spécialisé (OES). Cet office joue un rôle important dans la politique d'aide aux enfants en difficulté. En effet, il gère les classes de développement destinées aux élèves du primaire et du secondaire dans une situation de difficulté importante et qui requièrent un programme individualisé. Cette prise en charge a lieu dans des classes « traditionnelles » avec un

effectif réduit d'élèves (10-12). Dans ces classes, les objectifs d'enseignement sont adaptés aux aptitudes de chaque élève, mais se rapprochent de ceux prévus par le plan d'études des classes ordinaires dans le but de permettre aux élèves de retourner dans les classes ordinaires. Dans certains cas, les enfants sont scolarisés dans les classes régulières et bénéficient d'un enseignement individualisé pour certaines activités (français-mathématiques) dans une classe-ressource ou avec un maître de classe de développement itinérant (MCDI). *Les classes d'enseignement spécialisé sont également du ressort du SESAF. Selon la Loi vaudoise sur l'enseignement spécialisé (LES), ces classes, financées par les communes sont destinées aux enfants et adolescents dont l'état exige une formation particulière, notamment en raison d'une maladie ou d'un handicap mental, psychique, physique, sensoriel ou instrumental. L'enseignement spécialisé tend à favoriser l'autonomie, l'acquisition de connaissances, le développement de la personnalité et l'ouverture à autrui, en vue de la meilleure intégration sociale possible. Il comprend différents types de formation adaptés à chaque situation et peut aussi être assuré par des enseignants spécialisés itinérants intervenant en classe ordinaire. (Source : SESAF, DFJ)*

### PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Ce service de l'Office de psychologie scolaire (OPS), rattaché au SESAF propose des prestations d'aide en milieu scolaire.

Les **psychologues** apportent une aide spécifique en cas de difficultés d'apprentissage, de comportement, d'intégration, affectives et relationnelles. Les **psychomotriciens - ennes** apportent une aide spécifique lorsque les problèmes touchent le corps dans ses aspects fonctionnels, expressifs et relationnels. Les **logopédistes** apportent une aide spécifique en cas de troubles de la communication et du langage, plus particulièrement les troubles du langage oral et écrit. (Source : OPS)

Cet appui, d'entente avec les parents qui peuvent suspendre la démarche à tout moment, se passe en plusieurs phases. D'abord, une phase d'évaluation, puis des propositions et la possibilité d'un suivi de l'enfant pour l'aider à surmonter les difficultés auxquelles il est confronté. Dans ce contexte, il est possible que les différents intervenants collaborent pour amorcer une action cohérente autour de l'enfant. Ces collaborations sont basées sur le principe de confidentialité et sont constamment évaluées pour observer les progrès ou corrections à apporter à la stratégie.

### Pédagogie spécialisée et RPT : quelle évolution ?

Lorsqu'un enfant éprouve des difficultés dans sa scolarité, il peut bénéficier de « mesures pédagogiques spécialisées ». Parmi ces mesures, on trouve notamment la logopédie, la psychomotricité, l'enseignement dans des classes à effectif réduit au sein de l'école ordinaire ou dans des écoles spéciales.

Actuellement, les cantons sont responsables du domaine de la pédagogie spécialisée mais l'assurance-invalidité (ci-après l'AI) verse des subventions. Dès 2008, avec la Réforme de la Péréquation financière et de la répartition des Tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), que le peuple et les cantons ont accepté le 28 novembre 2004, les cantons seront seuls compétents pour l'organisation et le financement de la pédagogie spécialisée. Ils devront toutefois garantir l'équivalent des prestations de l'AI, au minimum pendant trois ans (période transitoire).

En parallèle, un « Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée » a été mis en consultation jusqu'à fin 2006. Il prévoit que l'ensemble de la pédagogie spécialisée fasse désormais partie du mandat éducatif de l'école obligatoire. L'enfant ne sera donc plus considéré comme un assuré, mais comme un élève avec des besoins particuliers. Cet accord crée également un cadre pour les principales mesures du domaine de la pédagogie spécialisée en déterminant une offre minimale. Une procédure est également mise en place afin de garantir aux ayants droits une égalité de traitement. Avec cet accord, les cantons ont privilégié les solutions intégratives aux solutions séparatives. Cela signifie que dans la mesure du possible, les enfants en difficultés doivent rester dans le système scolaire ordinaire, les mesures de pédagogie spécialisées étant délivrées dans ce cadre.

Cet accord visant une harmonisation des mesures prises dans le domaine de la pédagogie spécialisée, l'apé-Vaud s'y est déclarée favorable sur le principe et participe à différents groupes de travail. Il faudra toutefois attendre le 1er janvier 2011 (fin de la période transitoire), au plus tôt, pour qu'il entre en vigueur sous réserve que dix cantons au moins y aient adhérents.

*Christiane Sauvageat,  
membre de la commission apé « intégration »*

Quelques adresses et liens utiles :

**Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP) Département de la formation et de la jeunesse**

#### Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Av. Casernes 2, 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 5400  
<http://www.dfj.vd.ch/sesaf/>

#### Office de psychologie scolaire (OPS)

Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS)  
Av. Casernes 2, 1014 Lausanne  
Tél. 021 316 5505  
<http://www.dfj.vd.ch/sesaf/ops.html>

**Répétiteur/répétitrice:** (voir p. 12)

#### Association dyslexie Suisse romande - Vaud

Dominique Bark-Serex  
Virgile Woringer  
Tél. 079 / 276 70 17  
vaud@adsr.ch  
<http://www.adsr.ch/>

#### Réseau suisse pour la dysphasie

Case postale 419, 2022 Bevaix  
<http://www.dysphasie.ch/>

#### Association suisse romande de parents d'enfants avec déficit d'attention et/ou hyperactivité

Rue du Bugnon 18, 1005 Lausanne  
Tél. 021 703 2420  
<http://www.aspedah.ch>

#### Association suisse pour les enfants précoces

vaud@asep-suisse.org  
<http://www.asep-suisse.org>

#### Association Vinci

Case postale 7, 1338 Ballaigues  
Tél. 021 961 27 54  
[www.vinci-vaud.org](http://www.vinci-vaud.org)

### Que peuvent faire les parents lorsque leurs enfants rencontrent des difficultés ?

Votre enfant rencontre des difficultés à faire ses devoirs, ses résultats ne correspondent pas à l'effort concédé, vous avez l'impression qu'il n'avance pas, vous êtes en souci, n'hésitez pas, votre première démarche est d'en parler à l'enseignant/e de classe afin de chercher des solutions ensemble.

Si besoin, l'enseignant/e fait ensuite le relais avec les PPLS, le service médical scolaire, la direction de l'établissement, en accord avec les parents.

Les parents peuvent également directement prendre contact avec les personnes précitées.

## Canton de Berne : Intégration des élèves en difficulté à l'école obligatoire

Il faut renforcer le soutien individuel aux élèves qui ont des problèmes d'apprentissage ou d'intégration. C'est ce que propose le gouvernement au Grand Conseil. Le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les mesures et directives prévues pour la mise en œuvre du nouvel article 17 sur l'intégration à l'école obligatoire. Cet article demande que les élèves ayant des troubles ou des handicaps pouvant perturber leur formation scolaire puissent être scolarisés dans des classes régulières. Le rapport prévoit aussi l'attribution de ressources aux communes pour le soutien aux élèves. Celui-ci peut soit être intégré dans l'enseignement, soit revêtir la forme de cours spéciaux. La scolarisation des enfants d'immigrés mettra l'accent sur l'acquisition du français ou de l'allemand. S'agissant de l'intégration des enfants et des adolescents souffrant de handicaps plus complexes, le gouvernement mise sur l'évaluation au cas par cas de l'application de mesures individualisées. Le nouveau modèle de financement des mesures d'intégration repose sur l'attribution d'un pool de leçons aux communes en fonction du nombre d'élèves et d'un indice social. L'application d'un indice social permettra aux communes ayant une structure sociale moins favorable de bénéficier d'un nombre plus élevé de leçons par élève. Le calcul de l'indice social pour le canton de Berne compte quatre facteurs: le pourcentage d'élèves étrangers dans la commune de résidence ; le pourcentage de personnes au chômage (de plus de 15 ans) dans la commune ; le pourcentage de logements sous-occupés ; le pourcentage de la population ayant le même domicile depuis cinq ans. La nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur en été 2009 après un délai transitoire de deux ans.

*Journal du Jura, 2 décembre 2006*

## La recherche en éducation fait pâle figure

En comparaison internationale, la Suisse investit peu dans la recherche en matière d'éducation. Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le système suisse de recherche n'est pas suffisamment lié à la pratique et l'impact sur la politique est trop faible. Le niveau global des dépenses en Suisse pour la recherche atteint à moitié des dépenses du Danemark et le quart de celles de l'Angleterre en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) a indiqué l'OCDE dans son rapport. L'enquête de l'OCDE révèle aussi que les résultats de la recherche en éducation sont rarement utilisés dans les processus d'élaboration politique. Elle met également en lumière la faible présence des chercheurs helvétiques dans les réseaux internationaux. Le premier sujet de recherche porte sur la scolarité obligatoire (77%). L'Organisation déplore le fait que la formation des adultes ou l'éducation des jeunes enfants soient négligées. Les experts de l'OCDE expliquent ces problèmes en premier lieu par le morcellement du système éducatif, inhérent au fédéralisme. La Suisse doit faire face à plusieurs nouveaux défis dans l'éducation et la formation. La formation professionnelle et l'enseignement supérieur sont en voie de réorganisation. Les auteurs du rapport se réjouissent des projets d'harmonisation du système éducatif (Harmos) et de la création d'un système national de suivi (monitoring). Ces deux points figurent en tête des priorités de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Une meilleure coordination sur le plan national devrait favoriser une recherche plus ciblée.

*L'Express, 31 janvier 2007*

## Fribourg redouble d'efforts pour les élèves inadaptés

Le canton a mis en place un concept de classe relais pour les jeunes présentant de grandes difficultés comportementales, avec l'ambition de les réintégrer dans le cursus ordinaire. « Les écoles se trouvent de plus en plus souvent confrontées à des jeunes dont l'attitude perturbe les cours, empêche un enseignement efficace et engendre une surcharge de travail pour l'enseignant. Nos classes relais doivent leur permettre, tout en poursuivant leur formation, de retrouver un sens à leur apprentissage et de développer une nouvelle façon d'être », souligne Isabelle Chassot, directrice de l'Instruction publique. La décision d'envoyer un élève dans cette structure n'est pas prise à la légère. Selon un décret approuvé par le Grand Conseil en octobre 2005, chaque établissement scolaire du canton doit se donner les moyens de gérer les situations liées aux difficultés comportementales. Disposant du soutien d'une unité mobile pour le conseil et les interventions de crise, il peut notamment mettre sur pied des « ateliers de motivation », de 2 à 10 jours, pour les cas les plus lourds. Si ces mesures devaient s'avérer insuffisantes, les écoles peuvent recourir aux classes relais. Actuellement au nombre de deux, elles accueillent les éléments perturbateurs pour une durée limitée, de huit semaines à quatre mois. Elles offrent une prise en charge socio-éducative durant toute la journée, pause de midi y compris. Les jeunes sont même appelés à cuisiner leur repas deux fois par semaine. Le programme est individualisé en fonction des élèves, dont l'âge et le niveau varient. Le corps professoral (enseignants, éducateurs et psychologues scolaires) développe des stratégies nouvelles d'apprentissage et des « activités suscitant l'intérêt ». Objectif final : la réintégration, aussi rapide que possible, en classe régulière. Le concept fribourgeois, pionnier en Suisse romande, s'inspire d'un modèle mis en œuvre à Saint Gall. « Dans ce canton quelque 60 à 70% des élèves inadaptés parviennent à être réintégrés avec succès, les autres sont placés en institutions spécialisées », précise Isabelle Chassot.

*Le Temps, 22 janvier 2007*



**Dans notre dernier Bulletin, un problème de mise en page a rendu l'article de Catherine Guanzini, Présidente de l'apé Plateau du Jorat, illisible. Nous le publions à nouveau et vous prions de nous excuser de cet incident. *La Rédaction***

## 1981 – 2006 25 ans du groupe Plateau du Jorat

Constitué le 16 septembre 1981, le groupe a fêté ses 25 ans le 30 septembre dernier en réunissant membres actifs et membres des précédents comités ainsi que leurs enfants, âgés de 2 mois à 17 ans, aussi nombreux que les adultes.

Les membres de la première heure nous ont relaté les débuts difficiles, tout en insistant sur l'enthousiasme qui les animait et les liens forts et durables nés de cette entreprise.

Quelques panneaux évoquaient les activités du groupe, les moments forts, les doutes et les questionnements. Chacun a pu constater que les raisons de s'organiser en 1981 restaient d'actualité 25 ans plus tard.

Au départ, ce sont douze parents d'élèves, pour la plupart nouveaux venus dans la région, dont plusieurs enseignant-e-s, qui décident de rejoindre l'Association vaudoise des parents d'élèves. Le groupe Plateau du Jorat est un des premiers groupes campagnards de notre association.

Lorsque les premières volées se retirent, le groupe connaît quelques difficultés et ne maintient qu'une activité minimale (troc) pendant 3 ans. Il trouve son second souffle à la fin des années nonante et s'engage dans de nouveaux projets. En septembre 2006, il compte une soixantaine de familles membres.

Préoccupation à l'origine de la création du groupe, les déplacements des enfants entre la maison et l'école ont gardé en permanence une place essentielle dans ses réflexions et activités. En 1982, un enseignant de l'EPFL cherchait à améliorer les itinéraires des bus afin de réduire les temps de trajet, alors qu'en 2004, nous lançons une grande enquête auprès des 400 élèves de l'établissement pour mieux comprendre comment ils vivaient leurs trajets de la maison à l'école.

En 25 ans, de nombreux services ont été proposés aux parents d'élèves :

- 9 cours de maths, entre 1983 et 2005,
- 4 cours de français entre 1988 et 2005,
- troc annuel dès 1991,
- devoirs surveillés, première tentative en 1992, non renouvelée faute de demande, repris en 1999 et dès lors régulièrement organisés,
- liste « Dépannage-repas » dès 1999,
- brochure d'adresses utiles en 2000, 2ème édition en 2002.

Toutefois, cette offre de services ne nous a jamais fait oublier les buts initiaux de tout groupe apé, à savoir se tenir au courant des affaires scolaires, informer les parents sur l'école, encourager le partenariat parents – enseignant-e-s – autorités, favoriser la coopération entre parents.

L'équipe actuelle poursuit son travail dans cette direction et se réjouit de la prochaine mise en place des conseils d'établissement qui devraient faciliter la concrétisation de ces objectifs.

*Catherine Guanzini  
Présidente  
15 novembre 2006*

## Nouveau formulaire pour les dispenses d'exercices physiques scolaires (Dispenses EPS)

Le monde occidental en général et la Suisse en particulier sont confrontés à des phénomènes de société qui sont reconnus depuis 2000 comme épidémiques et qui se manifestent par une population croissante d'enfants obèses ou en surpoids, une apparition des diabètes de type II, et une apparition des risques cardiovasculaires de l'adulte chez les enfants et les adolescents. A cela s'ajoute l'augmentation importante de l'ostéoporose dans notre société. Ces maladies ont -entre autres- pour origines communes la sédentarité et le manque de mouvement, ainsi que les mauvaises conditions nutritionnelles.

Actuellement la majorité des enfants n'est pas soumise à un excès de sport mais à un déficit d'activité physique, en particulier dès 13 ans. Malgré la connaissance actuelle de la nécessité du sport, on observe un arrêt de plus en plus précoce de l'activité sportive. Ceci a été particulièrement bien étudié à Lausanne par P.A. Michaud et F. Narring.

Toutes les mesures doivent être prises pour encourager une pratique sportive généralisée de tous les enfants et adolescents jusqu'à 20 ans. Celles-ci consistent en plusieurs actions :

Maintien le plus tard possible de 3 périodes scolaires d'activités physiques.

Diminution du nombre de dispenses de sport et d'exercices physiques à l'école.

Promotion des activités physiques extrascolaires.

La diminution des dispenses de sport et d'exercices physiques à l'école figure dans les mesures utiles qui peuvent être prises afin de préserver au mieux une activité physique minimale. Il est donc nécessaire de limiter autant que possible les dispenses temporaires d'exercice physique, de proposer des ajustements permettant des reprises partielles d'activités, de restreindre les dispenses à l'année.

Dans le Canton de Vaud, un groupe de réflexion s'est constitué en 2003 sous l'égide du Service de l'Education Physique et du Sport (SEPS), présidé par

Olivier Saugy, Adjoint pédagogique au SEPS. Il comprenait :

Dr. François De Techtermann, président du Groupement des Médecins Scolaires Vaudois.

François Delessert, directeur d'établissement et directeur pédagogique de l'Office Des Ecoles en Santé.  
Christiane Lavanchy, déléguée de l'Association vaudoise des Parents d'Elèves.

Dr. P. Mahler, médecin, responsable du Centre de médecine d'Exercice du service de la santé de la jeunesse. Genève

Dr. Eric Masserey, directeur scientifique de l'Office Des Ecoles en Santé.

Pr. Olivier Reinberg, chirurgien pédiatre CHUV.

Luc Vittoz, président de l'Association Vaudoise d'Education Physique Scolaire

Nicolas Imhof, chef de service du SEPS.

Au terme de ses réflexions, ce groupe a proposé un document cantonal unique de dispense d'exercices physiques, intitulé « Dispenses médicales en EPS pour la scolarité obligatoire et post obligatoire ».

Ce document propose 2 types de dispenses de sport :

Degré I : Les dispenses pour pathologies chroniques de longue durée. (3 mois et plus).

Ces demandes seront transmises par l'établissement scolaire au Médecin cantonal et déléguées à l'ODES, qui cherchera avec le médecin traitant de l'enfant, les services scolaires et les parents une activité physique adaptés à la situation de l'enfant.

Degré II : Les dispenses de courte à moyenne durée pour une pathologie ponctuelle. (jusqu'à 3 mois).

Les dispenses pour pathologies aiguës ponctuelles devront être limitées dans le temps. Les directeurs d'établissement et les maîtres de sport ne devront plus accepter des dispenses sans date limite. Les médecins sont invités à ne plus prescrire de dispenses « tout ou rien », mais à proposer une activité physique adaptée à la situation de l'enfant au moyen d'items à cocher sur le certificat. Les maîtres EPS feront leur possible pour proposer aux enfants des activités diversifiées en fonction des prescriptions.

Pour permettre une meilleure compréhension des problèmes de l'enfant et adapter au mieux les exercices, les maîtres EPS peuvent disposer d'un diagnostic sommaire pour autant que le médecin l'ait noté sur le certificat avec l'autorisation signée des parents, ou que ceux-ci l'aient rajouté de leur propre initiative.

Il comprend au verso des informations destinées aux parents et aux enfants pour insister sur la nécessité d'une activité physique régulière.

Ce projet, soutenu par le SEPS, a été soumis à de multiples partenaires et a reçu un accueil favorable. Il s'agit entre autres de :

Société vaudoise de médecine  
Groupement des pédiatres vaudois  
Groupement des médecins scolaires vaudois  
Office des écoles en santé  
Association cantonale d'éducation physique scolaire  
Conférence régionale des directeurs d'établissement scolaires  
Directeur général de la DGEO  
Directeur général de la DGEP  
Association vaudoise des parents d'élèves

Il a reçu l'approbation des deux Conseillers d'Etat concernés.

Ce projet a été soutenu par la Fondation Planètes Enfants Malades.

Ce document cantonal unique est distribué systématiquement à tous les médecins vaudois. Il n'y a pas de caractère obligatoire, mais les médecins vaudois sont vivement encouragés à l'utiliser.

Rappelons enfin que le service de l'Instruction du Canton de Genève a été un précurseur dans ce domaine, en apportant la preuve de l'efficacité d'une diminution des dispenses de sport à l'école, par une refonte du système des certificats de dispense de sport dont nous nous sommes inspirés. On a ainsi fait passer les dispenses temporaires de 14% à 5% et les dispenses à l'année de 4% à 0.6%.

Pour le groupe de travail :  
Professeur Olivier Reinberg  
Service de Chirurgie Pédiatrique  
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois  
CH 1011 – Lausanne-CHUV

## Prévention

Le 23 février dernier, Mme Lyon, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse et M. Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale ont présenté les thèmes prioritaires pour les programmes cantonaux de promotion de la santé et prévention dans les écoles. La prévention des dépendances et la promotion d'un poids corporel sain sont les deux axes privilégiés mais pas exclusifs, d'une campagne de promotion importante qui se déroulera dans les établissements. Ainsi, l'approche du terrain sera privilégiée aux messages publicitaires en encourageant des comportements sains.

Des règles de procédures seront mieux définies au sein des établissements et la formation des professionnels de l'école sera renforcée pour permettre un meilleur repérage des comportements à risque. Maintenir une bonne hygiène dentaire, une activité physique régulière et une alimentation équilibrée seront les thèmes principaux mis en avant pour une bonne santé physique des enfants.

En collaborant notamment avec les communes, cette campagne propose de labelliser tous les réfectoires, d'agir sur les aliments distribués aux récréations et sur les distributeurs de boissons, entre autres. Un appui au Pédibus a également été évoqué.

L'apé-Vaud a manifesté son vif intérêt et son soutien envers cette campagne, tout en rappelant la nécessaire collaboration de proximité à développer avec les parents.

## Reflets de la séance de la CoRep (Commission des Représent(e)s) avec Madame Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, le 21 février 2007

Cette séance s'est articulée en deux parties. Madame Lyon a abordé quelques sujets stratégiques puis a répondu aux questions.

### L'égalité des chances à l'école

Madame Lyon a rappelé que les changements constitutionnels, acceptés par le peuple suisse en mai 2006, doivent pouvoir permettre, entre autres, un début de scolarité à 4 ans. Même si dans les faits, 98% des enfants du Canton de Vaud sont scolarisés en deuxième, cette obligation renforcera les objectifs pédagogiques, notamment sur l'apprentissage de la langue française. Une des règles prévoit un examen en fin de 2ème année primaire qui testera les connaissances et les compétences en français. Cet examen vise à accroître l'égalité des chances, une vraie gageure pour le système vaudois qui compte 28% d'élèves étrangers, dont 78% d'élèves allophones. De plus, les statistiques montrent que la classe sociale et le genre conditionnent encore trop souvent le cursus scolaire des élèves.

Des chercheurs ont mis en évidence qu'une plus grande autonomie des établissements permettait également d'améliorer l'égalité des chances à l'école. À cette fin et sous l'impulsion de Mme Jeanprêtre, le DFJ a instauré le système de l'enveloppe pédagogique. Actuellement, le Grand Conseil se penche sur un postulat qui cherche à différencier la dotation des enveloppes pédagogiques en fonction des établissements et de leur environnement socio-économique. Une telle différenciation permettrait de renforcer les chances des élèves en augmentant les ressources là où les besoins sont les plus aigus.

Un autre facteur directement lié à l'égalité des chances est le fait que de 1990 à 2000, le nombre d'élèves est passé de 70'000 à 83'000. Il n'a pas toujours été possible de suivre financièrement. Les conseillers en orientation scolaire n'ont pas vu leur dotation évoluer depuis près de 20 ans par exemple.

À l'avenir et pour s'adapter à la réalité suisse, l'école primaire devrait s'étendre au CYT. Il s'agit ici d'un défi pédagogique et d'un défi pour le corps enseignant. Les maîtres spécialisés craignent en effet que ce nouveau système ne tienne compte que des maîtres généralistes. Mme Lyon pense qu'il s'agira plutôt d'un système mixte qui renforcera la présence du maître de classe mais conservera la présence de maîtres spécialistes.

### L'évolution du partenariat école-famille

Les Conseils d'établissement, en ancrant l'école dans la communauté sont également favorables à une égalité des chances et devant la vie. Les membres de l'APE pourraient être élus en tant que parents d'élèves d'un établissement et l'association comme partenaire dans la partie réservée à la société civile. Là, il s'agira également d'élire des représentants des sociétés locales et d'avoir 100% des types d'adultes qui entourent l'élève au travers des activités de l'enfant. Il y aura ainsi une collectivité bienveillante mais responsable. Madame Lyon pense que cela aura un effet bénéfique sur l'ambiance.

La relation entre les enseignants et les parents s'est décrispée. Le débat sur l'école est toujours passionné mais plus autant basé sur la polémique.

Madame Lyon insiste également sur le post-obligatoire. Avec l'instauration de la majorité civile à 18 ans, nombre de parents se désintéressent complètement de leurs enfants. Ce désintéressement touche plus particulièrement les filles et surtout celles issues de cultures qui ont un regard traditionnel sur la femme.

Souvent, les enseignants considèrent le gymnase comme l'université et ont l'impression que le monde des parents ne les concerne pas. Mme Lyon a découvert avec stupéfaction que les parents ne sont pas convoqués à des séances d'informations.

En outre certaines infirmières ont témoigné qu'elles devaient prendre en charge des jeunes pour les nourrir ou les loger de peur qu'ils se retrouvent à la rue. Il manque réellement un appui à ces élèves en difficulté. Selon Mme Lyon, ce n'est pas le rôle des associations privées de palier à ces manques. Un renforcement des bourses est donc nécessaire. La situation s'est déjà améliorée de 25%, puisque le montant des bourses a passé de 28 à 31 millions. Il est également important que les familles puissent être fixées rapidement pour s'organiser.

### L'école vue comme un moteur

L'école est un moteur puissant, puisqu'elle forme les femmes et les hommes de demain. Si on regarde certains chiffres : chez les personnes entre 65 et 74 ans, 42% de leur génération n'a pas de formation autre que l'école obligatoire, chez les personnes de 43 à 64 ans, ce sont 23% des personnes, chez les 25 à 34 ans, 16%. On voit qu'au fil des années, il y a une élévation du niveau de formation. Même si une formation ne garantit plus de trouver un emploi, les statistiques montrent que plus le niveau d'éducation d'un chômeur est élevé, moins longtemps il reste au chômage.

Dans le canton, entre 1700 et 2000 jeunes sont à l'aide sociale. 70 % d'entre eux n'ont suivi que l'école obligatoire. Un programme-pilote a été mis sur pied pour les aider à sortir de leurs difficultés. 120 places de formation ont été offertes à l'école des métiers et en instituts spécialisés, entre autres. Pour éviter qu'ils ne se découragent ou se retrouvent dans une situation plus précaire, ils peuvent garder l'aide sociale pendant cette période de formation. Sous l'impulsion de Pierre-Yves Maillard, le Code Civil est appliqué. Les parents doivent pourvoir à l'entretien de leurs enfants jusqu'à 18 ans, ou jusqu'à la fin des études sérieuses et régulières. Pour tous les cas de jeunes adultes en difficulté, les parents sont mis à contribution, pour autant qu'ils en aient les moyens. Certaines familles sont des utilisateurs de l'aide sociale d'une génération à l'autre.

L'éducation à la citoyenneté réintègre le cursus progressivement. C'est l'école qui instruit et qui aide à devenir citoyen. L'école s'occupe de l'instruction et seconde les parents dans leur travail éducatif. L'école constate que souvent elle ne peut pas juste se contenter de seconder en terme d'éducation. Pourtant elle ne peut pas tout assumer, elle a besoin de l'aide des parents.

### Questions (remarques) - réponses :

- **Quel regard sur la manière d'utiliser l'enveloppe pédagogique avons-nous en tant que parents et en quoi la direction a-t-elle une gestion partagée ?**
- L'enveloppe pédagogique donnée aux établissements permet l'autonomie et demande nécessairement de rendre compte sur sa gestion. Les lois scolaires, les règlements et les directives sont contraignants ; la marge de manœuvre n'est pas gigantesque, car la grille horaire doit être assurée. Avec les outils de gestion, le DFJ sait à la période près comment l'enveloppe pédagogique est attribuée. Elle permet de mettre en évidence, établissement par établissement, ce qui se passe. Mme Cretton (Direction pédagogique) regrette que certains directeurs n'osent pas solliciter les ressources complémentaires disponibles. Cette enveloppe supplémentaire n'est pas entièrement dépensée. Il faut continuer de redire ceci aux directeurs et insister pour qu'ils se sentent encouragés à les utiliser.

Le problème est similaire pour l'enseignement spécialisé. Il faut améliorer le lien entre les établissements et les ressources.

- **Quand la VSO sera-t-elle supprimée ?**
- La position personnelle de Mme Lyon serait de supprimer la VSO et la mise en filière. Il y a eu des expériences-pilote à Rolle et à Vevey. Tous les élèves voyaient leur potentiel augmenter quand ils n'étaient pas sélectionnés. Les tests PISA sont très intéressants : le même examen est donné aux élèves du même âge. 40% des élèves de VSG sont aussi capables que les VSB et 12% élèves de VSO tout autant que les VSB. Ces résultats sont déconcertants. À la fin du CYT, pour des raisons inexplicables, le taux d'orientation en VSB varie entre 12% et 56%, selon les établissements. Un tel écart n'est pas acceptable. En Finlande, il a été démontré qu'un système égalitaire était un meilleur système au niveau de la performance scolaire de tous.
- **La possibilité de faire un raccordement en fin de 7ème existe. Dans la pratique, c'est extrêmement difficile, même si l'élève a les points.**
- Il est important d'identifier ce genre de situations qui sont contre la loi qui doit être appliquée.
- **Le système scolaire suisse est très stressant pour les enfants. Ils reçoivent systématiquement les reflets de ce qu'ils ne parviennent pas à faire.**
- L'enquête PISA a démontré que le système vaudois était très intégrateur mais également que c'était l'un des plus stressants. Mme Lyon partage ce point de vue et est navrée que le Grand Conseil ait une image de l'école comme un grand camp de vacances. La réforme a essayé de développer des pédagogies plus ouvertes.
- **Existe-t-il une méthodologie d'évaluation des enseignants ?**
- Dans la loi sur l'état de Vaud, les enseignants font partie du personnel cantonal et il est prévu que chaque collaborateur ait un entretien d'appréciation. Lors des négociations de la loi avec les syndicats, il y a eu un blocage total concernant ces entretiens. Certains éléments restent pourtant problématiques : un directeur qui devrait mener jusqu'à 150 entretiens, une absence de cahier des charges sur lequel se baser. Un premier projet a été proposé aux différents syndicats qui l'ont refusé. Il faut donc continuer à discuter et à négocier.
- **Le sentiment que les enfants n'acquièrent pas une méthode de travail.**
- La réforme a eu pour but d'ouvrir le corps enseignant à d'autres approches pédagogiques : ils ne savent pas comment utiliser les nouvelles approches et ont perdu leurs repères. La HEP fournit divers outils pédagogiques. Cinq méthodes de lecture sont diffusées pour donner aux enseignants une autonomie et pour qu'ils tirent le maximum de leur enseignement.

### Prochaines CoRep (Commission des Représentant-e-s des groupes locaux) :

- 25 avril 2007 : Rolle
- 24 mai 2007 : Assemblée générale, Echallens
- 19 juin 2007 : Crissier

Si vous êtes intéressé-e à y assister, adressez-vous à votre groupe local !

**L'APE Aigle-Ollon** organise deux cours sur « La prévention des accidents par morsures de chien » qui auront lieu les samedis 5 et 12 mai 2007 de 10-12h. à l'aula du collège de Perrosalle à Ollon. Les enfants de 5-12 ans sont les bienvenus accompagnés d'un parent. Mme J.-C. Pelet animera les cours avec ses peluches et ses chiens ! Prix : 10.-frs par enfant, gratuit pour l'accompagnant.

**L'APE de Vallorbe, Ballaigues et Vallon du Nozon** annonce les activités suivantes :

**mercredi 28 mars : conférence publique** par Mme Sylviane Pfistner « violence à l'école : incontournable ? » Aula du Complexe scolaire du Simplon à Vallorbe à 20h00

**samedi 21 avril : vente de seconde main** – printemps-été (vélos, rollers, planches à roulettes, jeux d'extérieurs, jouets, livres, habits)

Aula du complexe du Simplon à Vallorbe de 9h00 à 11h00  
Renseignements au 021/843.22.47 C. Vonlaufen

**jeudi 26 avril : Café-débat** sur le thème « la fratrie »  
Bar du Casino de Vallorbe de 20h15 à 22h00

**mardi 8 mai : assemblée générale**

**samedi 9 juin : cours CYCLIC**, cours pratique de sécurité à vélo avec l'association PROVELO débutants (matin) / avancés (après-midi)

A consulter : [www.orbe.ch](http://www.orbe.ch) rubrique : "la prévention c'est l'affaire de tous"

**L'APE d'Ecublens** annonce la mise sur pied d'une matinée sur le thème : « réagir en présence d'un chien dans différentes situations » avec l'appui de plusieurs chiens, le samedi 9 juin de 10h à 11h30 dans la cour du collège du Pontet. Informations et renseignements : [ecublens@ape-vaud.ch](mailto:ecublens@ape-vaud.ch) ou 021/691.37.41

L'apé-vaud recherche un-e

#### Rédactrice/rédacteur

de son bulletin trimestriel (recherche d'information, rédaction et coordination du numéro). Poste rémunéré. Expérience similaire bienvenue.

Merci de faire vos offres avec CV et références jusqu'au 20 avril 2007 à Sylvie Pittet Blanchette, ch. des Clos 119, 1024 Ecublens. 021 691 6867

### Vous cherchez un répétiteur, une répétitrice:

Centre vaudois d'aide à la jeunesse - CVAJ

Ch. de Pré-Fleuri 6 - 1006 - Lausanne

Renseignements : 021 613.40.40 - EMail: [info@cvaj.ch](mailto:info@cvaj.ch) - Url: [www.cvaj.ch](http://www.cvaj.ch)

Université de Lausanne - Service des affaires socio-culturelles

Jobs pour étudiants - Appuis scolaires

Renseignements : 021 692 21 21, Email : [travail@unil.ch](mailto:travail@unil.ch) - Url : [www.unil.ch/emploi](http://www.unil.ch/emploi)

### « Intelligence et Dyslexie, quel parcours pour l'enfant et l'adolescent ? »

Conférence organisée conjointement par l'ADSR (Association Dyslexie Suisse Romande), l'ASEP (Association Suisse pour les Enfants Précoces) et la SRAPL (Société Romande d'Audiologie, de Phoniatrie et de Logopédie).

Samedi 12 mai 2007 à l'Hôtel Alpha-Palmiers, rue du Petit-Chêne 34 à Lausanne, de 8H30 à 14H00.

A cette occasion, plusieurs orateurs viendront partager leur expérience, tels que Michel Habib (Professeur de neurologie à l'Université d'Aix-Marseille), Barbara Joly-Pottuz, Elisabeth Cistac et Muriel Escribe (toutes trois neuropsychologues), Claudia Jankech (psychologue, psychothérapeute FSP) et Chantal Hardegger (logopédiste).

Cette journée permettra de mieux comprendre l'interaction des compétences intellectuelles et des difficultés des élèves présentant un trouble d'apprentissage de la lecture. Fonctionnement cérébral, situations cliniques, parcours de vie, traitement et méthodes de travail seront abordés par les différents orateurs.

Entrée : CHF 20.— par personne

Entrée libre pour les membres ADSR, ASEP, SRAPL

Le programme détaillé peut être consulté sur les sites des différents organisateurs : [www.adsr.ch](http://www.adsr.ch), [www.asep-suisse.org](http://www.asep-suisse.org), [www.srapl.ch](http://www.srapl.ch).

Inscription obligatoire.

### Association Vacances des Jeunes -Lausanne

Le nouveau programme de camps pour enfants et adolescents pour l'été 2007 est disponible auprès du secrétariat.

Les personnes désireuses de faire partie d'une équipe d'encadrement peuvent également s'y annoncer.

Vacances des Jeunes - Rue de la Louve 3 - CP 1497 - CH - 1001 Lausanne

Tél. 021 311 96 18 (le matin 9-11h), Fax 021 311 96 19

E-mail : [vdj@vdj.ch](mailto:vdj@vdj.ch) - [www.vdj.ch](http://www.vdj.ch)

**Vous avez déménagé ou en avez l'intention.**

**Faites-le nous savoir, pour que nous puissions vous informer de l'existence du groupe apé le plus proche.**

**Annoncez-nous vos manifestations, conférences, spectacles, etc.**

**Délaï de rédaction** 25 mai 2007 (parution: mi-juin)

**Adresse rédaction** Murielle Kathari Lauritzen, Tél. 021 881 15 68, [redaction@ape-vaud.ch](mailto:redaction@ape-vaud.ch)

**Bulletin réalisé par** Murielle Kathari Lauritzen, Christiane Lavanchy, Marie-Carmen Lenarth, Sylvie Pittet Blanchette, Emmanuelle Roth

**Illustrations** Geoffroy

**Mise en page** Raffaele Amigoni – Imprimerie Afonso, Lonay

**Etiquetage et routage** La Morgette, Morges

**Tirage à 5'800 exemplaires**

### Bulletin d'inscription pour devenir membre de l'apé

(qui comprend l'abonnement au bulletin de l'apé-vaud)

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

à renvoyer au comité cantonal (av. de Rumine 2, 1005 Lausanne)